CRITERES D'HOSPITALISATION D'UN BRULE DANS UN CENTRE DE BRULES

Hospitalisation à la phase aiguë:

ADULTES

Surface brûlée > 20%

Surface brûlée >10% <u>AVEC</u> brûlures profondes (2^e degré profond ou 3^e degré)

Surface brûlée < 10% ET critères de gravité :

- ➤ Atteinte d'une zone à risque fonctionnel
 - Mains
 - o Pieds
 - o Face
 - Périnée
 - Plis de flexion
- > Signes de gravité
 - o Inhalation de fumées (suspectée ou avérée)
 - Lésions circulaires
- ➤ Pathologie(s) associée(s) liste non exhaustive
 - o Polytraumatisme
 - o Insuffisance respiratoire chronique
 - o Cardiopathie / coronaropathie (sévère et /ou instable)
 - o Diabète
- > Difficultés à mettre en œuvre un traitement ambulatoire :
 - o Hyperalgésie (nécessité de recourir aux antalgiques de palier 3)
 - o Conditions de vie défavorables (SDF, manque d'hygiène)
 - o Impossibilité à se rendre à la consultation (domicile éloigné ...)
- Mécanisme lésionnel :
 - o Brûlures électriques (électrocution)
 - o Brûlures chimiques par acide fluorhydrique ou phosphorique
- Age:
 - \circ Adulte > 70 ans

ENFANTS

Enfant de moins de 5 ans si Surface brûlée > 5 % et/ou brûlures profondes

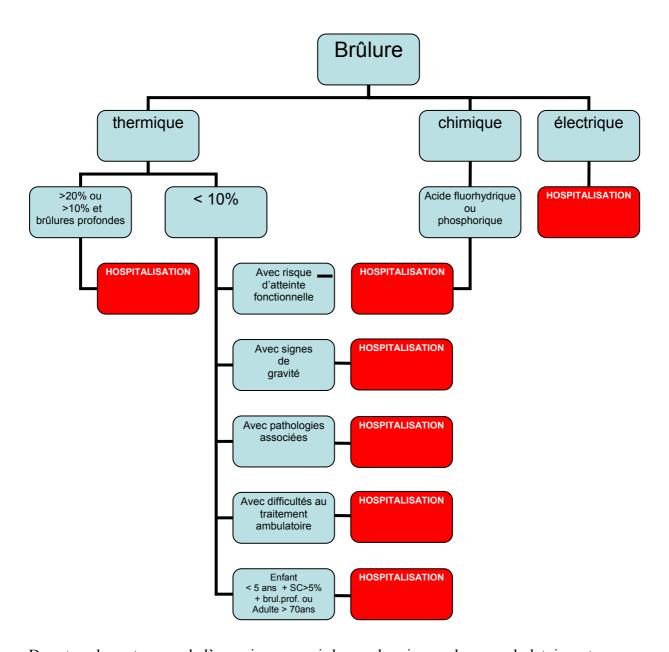
Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée ≥ 10 %

Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée < 10 % et mêmes critères de gravité que pour l'adulte

Hospitalisation à la phase secondaire :

- Pour surinfection des brûlures
- Pour la réalisation des greffes dermo épidermiques

Les brûlures n'ayant pas cicatrisé après 15 jours d'évolution doivent faire l'objet d'un avis spécialisé auprès d'un service de brûlés.



Dans tous les autres cas de l'organigramme ci-dessus, la prise en charge ambulatoire est possible.

Dans le doute, il est recommandé de contacter un spécialiste de la brûlure (liste disponible ici : www.sfetb.org)